



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bovins

Question écrite n° 57570

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche au sujet de la généralisation des tests de dépistage de l'ESB pour tous les bovins de plus de trente mois. En effet, l'équipement en laboratoires pour effectuer ces tests est une question hautement stratégique pour l'avenir des éleveurs. Or, la région Rhône-Alpes connaît un sous-équipement en laboratoires agréés. Actuellement, seuls deux départements sur huit peuvent faire face aux demandes des opérateurs. Aussi, il lui demande de mettre en place un programme d'urgence de laboratoires agréés en Rhône-Alpes en concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière qui tiennent compte de la diversité des bassins de production.

Texte de la réponse

Le règlement communautaire du 18 décembre 2000 a rendu obligatoire la réalisation de tests rapides de dépistage de l'encéphalopathie spongiforme bovine sur tous les bovins de plus de trente mois entrant dans la chaîne alimentaire. Pour faire face à la forte augmentation de la demande en analyses liée à cette mesure, le ministère de l'agriculture et de la pêche a engagé depuis le mois de décembre 2000 une extension du réseau de laboratoires agréés. C'est ainsi que leur nombre est passé de treize au début de l'année à plus de cinquante à la mi-mars, permettant de satisfaire la totalité de la demande nationale en tests depuis la deuxième quinzaine du mois de janvier. La délivrance des agréments se poursuit, de façon à achever la mise en place d'un réseau d'environ quatre-vingts laboratoires assurant une couverture géographique satisfaisante, et proposant par conséquent une solution de proximité aux abattoirs. Avec cinq laboratoires actuellement agréés, situés dans l'Ain, l'Isère, la Loire (deux) et le Rhône, la région Rhône-Alpes dispose d'une capacité analytique permettant de répondre sans difficulté à la demande, qui représente, selon les dispositions réglementaires actuelles et dans des conditions de marché normales, environ trois mille tests par semaine. De plus, le laboratoire départemental de la Drôme, qui a été autorisé le 19 février 2001 à engager la procédure d'agrément, devrait être opérationnel dans le courant du mois d'avril. Enfin, le laboratoire départemental de la Savoie a manifesté son intérêt pour la réalisation de tests de dépistage de l'ESB, mais doit encore mener des travaux de mise en conformité pour être éligible à l'agrément.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57570

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2001, page 724

Réponse publiée le : 7 mai 2001, page 2693